



Non représentation d'enfants

Par laeti1686

Bonjour,

Je viens vers vous car, je suis séparée du papa de mon fils depuis 7 ans, depuis j'ai refait ma vie et j'ai eu une petite fille, mon mari a également trois enfants de son côté. Il vient de décrocher un emploi en Bretagne (nous sommes actuellement en Gironde) et pour ce fait nous devons déménager. J'ai averti le papa qui n'est pas d'accord et qui a décidé de saisir le jaf (nous faisons actuellement un week end sur deux et la moitié des vacances scolaire pour lui), il veut récupérer la garde de notre fils.

Ce que je me demande c'est que si cela lui est refusé et que je pars en Bretagne avec mon fils, si je ne peux pas payer le trajet et donc lui fait sauté son droit de visite comment cela se passe t il? Qu'est ce que je risque?

Merci par avance de vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Je vous suggère de revenir nous voir après décision du Juge, car nous ne pouvons pas préjuger.